



RAPPORT DE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et dans les neuf mois du début de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Cette formation doit notamment viser à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci. Elle doit aussi porter sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux.

Le délai accordé aux élus pour compléter cette formation court à compter de la prestation du serment de l'élu, conformément à l'article 313 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2). Les membres du conseil sont tenus de déclarer leur participation à la greffière dans un délai de 30 jours suivant la formation. Celle-ci doit ensuite en faire rapport au conseil en séance, et la Municipalité doit tenir à jour, sur son site internet, la liste des élus ayant participé à cette formation.

	Maire	Conseiller(ère) district 1	Conseiller(ère) district 2	Conseiller(ère) district 3	Conseiller(ère) district 4	Conseiller(ère) district 5	Conseiller(ère) district 6
Nom de l'élu	Sébastien Couture	Martin Jobin	Yannick Plamondon	Sébastien Cottinet	André Sabourin	Véronique Chamberland	Sharell Dupras
Premier mandat ou mandat subséquent	Mandat subséquent	Premier mandat	Mandat subséquent	Mandat subséquent	Mandat subséquent	Premier mandat	Premier mandat
Début du mandat (assermentation)	27 octobre 2025	8 novembre 2025	1 ^{er} novembre 2025	27 octobre 2025	27 octobre 2025	8 novembre 2025	8 novembre 2025
Date de fin de la formation	28 janvier 2026	12 février 2026	10 février 2026	26 juin 2026	24 mars 2026	23 janvier 2026	3 décembre 2025
Date de déclaration de participation à la formation	28 janvier 2026	12 février 2026	10 février 2026	26 juin 2026	24 mars 2026	23 janvier 2026	3 décembre 2025

Ce rapport a été déposé à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité tenue le 6 juillet 2026.

Me Anaïs Descoteaux, directrice des affaires juridiques et greffière